



Directive 375 (1979)¹

Participation de l'Assemblée à la campagne du Conseil de l'Europe sur le renouveau urbain

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance du rapport de sa commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux sur l'aménagement du territoire européen, le rôle et la fonction des régions alpines ([Doc. 4274](#)) ;
2. Ayant pris note, en particulier, des résolutions finales de la Conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire, adoptées à Vienne en octobre 1978,
3. Se félicite de la proposition faite dès 1976 par cette conférence ministérielle, au cours de sa session de Bari, d'organiser en 1980 une " Année européenne de la rénovation urbaine ", et de la décision du Comité des Ministres de lancer une campagne européenne pour le renouveau urbain à l'occasion de la 5e Session de la Conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire qui se tiendra à Londres en 1980 ;
4. Partage les inquiétudes exprimées par les ministres comme par les experts de voir se dégrader le cadre de vie urbain, et soutient pleinement leurs propositions tendant à sensibiliser par une campagne de grande envergure tous les Européens à l'égard de leur patrimoine urbain et en faveur de l'amélioration systématique de la qualité de vie dans les villes ;
5. Invite chacune de ses commissions à examiner la possibilité de contribuer à la réussite de cette campagne en prenant des initiatives telles que :
 - la préparation d'un rapport traitant d'un aspect particulier de la qualité de vie urbaine considérée sous l'angle de ses compétences habituelles ;*
 - l'évocation du problème dans le cadre d'autres activités de la commission (visites, colloques, conférences) ;*
6. Décide d'organiser en temps utile, dans le cadre de cette campagne, un débat public autour du thème du renouveau urbain avec le concours de toutes les commissions concernées, et d'entreprendre par la suite tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la mise en oeuvre des conclusions de cette campagne aussi bien au plan européen que dans les Etats membres.

1. Discussion par l'Assemblée le 30 janvier 1979 (21e séance) (voir [Doc. 4274](#), rapport de la commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux). Texte adopté par l'Assemblée le 30 janvier 1979 (21e séance).

